



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a security requirement.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Electrical & Electronics Products Division

11 Laurier St./11, rue Laurier

7B3, Place du Portage, Phase III

Gatineau, Québec K1A 0S5

| | |
|---|---|
| Title - Sujet TURNSTILE | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 1N001-183777/A | Amendment No. - N° modif. 003 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 1N001-183777 | Date 2018-11-15 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-461-75699 | |
| File No. - N° de dossier hn458.1N001-183777 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-12-10 | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lee, Carlos | Buyer Id - Id de l'acheteur hn458 |
| Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-6475 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Modification 003 est émise afin à répondre aux questions suivantes:

Question 3 : La clause 4.1 de la DDP identifie une exigence de garantie de 5 ans sur les pièces et la main-d'œuvre. Les fabricants offrent une garantie sur les pièces pour des durées spécifiques. Les garanties de main-d'œuvre ne sont pas définissables. Cette clause identifie à la fois la garantie (pièces) et le service (main-d'œuvre) - veuillez préciser le prix de ces articles?

Réponse 3 : La garantie de 5 ans est pour les pièces. La main-d'œuvre porte sur les travaux relatifs au remplacement du matériel sous garantie. Nous supposons que le coût de la main-d'œuvre est couvert par la garantie.

Question 4 : Veuillez clarifier l'énoncé ci-dessous du document d'appel d'offres 5.0 Preuve de performance, veuillez développer le composant ASI. Un ASI est-il requis? Qui est responsable pour ASI?

Lors d'une panne de courant, d'une urgence ou d'une alerte incendie, les barrières doivent s'ouvrir d'une simple poussée en direction de la sortie et rester verrouillées à partir de l'entrée.

- Il faut déclencher l'alerte incendie/urgence pour s'assurer que les barrières restent ouvertes tel qu'il est décrit précédemment.
- Le courant doit être éteint et il faut s'assurer que l'ASI des barrières va-et-vient est en marche.

Réponse 4 : Aucune ASI n'est requise ; la CSC est responsable pour cet équipement

Oui, le circuit de coupure d'alimentation aura lieu à 17 heures pour s'assurer que l'ASI active les portes des barrières

Question 5 : Une question sur la visite des lieux a été posée. Le lecteur de carte existant doit être réutilisé? Supprimé et réinstallé par un entrepreneur en sécurité existant? Veuillez confirmer

Réponse 5 : Oui, la CSC verra à l'enlèvement ainsi que pour la réinstallation du lecteur de cartes via son fournisseur d'entretien du système de sécurité intégré.

Question 6 : Une question sur la visite des lieux a été posée. Les heures de travail. Tous les travaux doivent être effectués après les heures ouvrables, de 17 h à 7 h ou pendant la fin de semaine. Veuillez confirmer

Réponse 6 : Les travaux seront effectués pendant un jour de semaine et lorsque la Cour n'est pas en session. Les dates d'interdiction sont les suivantes: du 14 au 25 janvier, du 11 au 22 février et du 18 au 29 mars 2019. De plus, la livraison, l'installation ainsi que les essais doivent être complétés avant le 15 mars 2019.

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées.